



الوكالة الوطنية
للتحكم في الطاقة
ANME

Formation sur la production de l'électricité ER sous le régime de l'autorisation constitution d'un dossier de soumission dans le cadre du 4ème round

introduction de l'atelier

La réglementation tunisienne, à travers les dispositions de la loi n° 2015-12 et le décret gouvernemental n°2016-1123, permet aux porteurs de projets dont les soumissions sont retenues dans le cadre du régime des autorisations de produire de l'électricité à partir des énergies renouvelables (ER) pour satisfaire les besoins de la demande locale.

Les porteurs de projet dans ce cadre, opèreront selon un modèle qui les autorise à vendre – aux termes de contrats garantis d'achat d'électricité s'étalant sur une période de 20 ans – la totalité de la production de leurs centrales d'ER exclusivement à la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG).

Suite aux besoins de clarification exprimés par les développeurs par rapport à quelques aspects de la réglementation en vigueur et des procédures d'implémentation des projets dans le cadre du régime des autorisations, l'ANME souhaite organiser un atelier de formation pour offrir un échange entre les développeurs de projets, l'ANME représentée par le pool d'expert du HELP-DESK pour apporter les réponses et les clarifications nécessaires.

Les porteurs de projets souhaitant participer à cet atelier de formation sont invités de manifester leur intérêts au plus tard le mardi 12 Janvier 2021 à 16 heure simultanément aux adresses électroniques suivantes : boc@anme.nat.tn et elkhazen.lamia@anme.nat.tn

Objectifs de l'atelier

Cet atelier est conçu dans le but de :

- Permettre aux acteurs privés concernés d'avoir des clarifications sur le régime des autorisation à savoir sur les aspects réglementaires technique et incitations financières
- Faire une lecture simplifiée du manuel de procédures

Public cible

- Les porteurs de projets
- Les Bureaux d'études

Résultats attendus de l'atelier

- Familiarisation avec le régime des autorisation
- Les points d'ambiguïté sont discutés et clarifiés via des réponses aux questions des participants.

Programme de l'atelier

9h00 - 9h15	Mot d'ouverture de l'atelier Directeur DER
9h15- 9h45	Cadre réglementaire et institutionnel des projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables sous le régime des autorisations
9h45- 10h15	Préparation d'un dossier d'appel à projet Partie Administrative
10h15- 10h45	Débat
10h45–11h15	Préparation d'un dossier d'appel à projet Partie Technique
11h15–11h45	Financement des projets ER par la ligne SUNREF
11h45-12h15	Débat et clôture

frais d'inscription

Les frais d'inscription sont fixés à un montant deux cent cinquante dinars (250 DT/participant) payable par virement bancaire, sur un compte bancaire de l'ANME